

“Supporting community involvement in the development of protected area legislation in Gabon”

«Faciliter l'implication des communautés dans la gestion des parcs nationaux et l'élaboration des textes de loi y relatifs»

RAPPORT

FINAL



MODE DE VIE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES PAR LES COMMUNAUTÉS VIVANT DANS LA PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DE MINKÉBÉ OUEST: CAS DES VILLAGES DOUMASSI, BITOUGA, ETO'O ET ELARMINTANG

Libreville, Gabon, Août 2009

Rapport des recherches participatives à Minvoul

BRAINFOREST

Quartier Ambowé, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 07 97 84 25

E-mail : info@brain-forest.org – www.brain-forest.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C

RAPPORT FINAL PRODUIT PAR

DJINANG MARTIAL (Chef de Projet, Brainforest)

MEYE OLIVIER (Assistant, Brainforest)

AOUBA RAPHAEL (Aventure Sans Frontières)

® Les opinions versées, les informations présentées dans ce rapport ne constituent en aucune façon l'expression de l'opinion des donateurs et sont la responsabilité de Brainforest

© Août 2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
OBJECTIFS DU TRAVAIL	7
METHODOLOGIE	8
DIFFICULTES RENCONTREES	11
DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES SUR LES COMMUNAUTES / CONNAISSANCES SUR LES COMMUNAUTES 12	
Historique des villages	12
Accessibilité des villages	16
Données Ethniques et Démographiques	17
Organisation des communautés et modes de prise de décision.....	19
Modes de gestion des conflits au sein des communautés.....	20
Les interactions avec les groupes ethniques voisins.....	21
L'accès aux services sociaux de base/ Les équipements collectifs	22
Le capital social : groupements villageois et ouverture vers l'extérieur	24
Les principales activités de subsistance et génératrices de revenus des communautés.....	27
Mode de gestion locale des espaces forestiers.....	37
INTERACTIONS ENTRE LES COMMUNAUTES ET LES AUTRES GESTIONNAIRES DES FORETS.....	42
Interaction avec le parc national.....	42
Interaction avec les exploitants forestiers.....	45
RECOMMANDATIONS	45
CONCLUSION	50

Rapport des recherches participatives à Minvoul



I. INTRODUCTION

En août 2002, le regretté Président Omar Bongo ODIMBA devait créer par une série de décrets présidentiels, un Réseau de 13 Parcs nationaux, couvrant 30.138 km² (incluant 1.293 km² de territoire marin), soit plus de 11% du territoire national.

La création de ces Parcs nationaux constituera une initiative sans nulle autre pareille en Afrique centrale et placera le Gabon au sommet de la hiérarchie africaine en matière de gestion des Aires Protégées.

La création de ces Aires Protégées devait également mettre le Gabon au centre d'une préoccupation d'envergure mondiale qui est celle de la conciliation des droits des communautés aux besoins de conservation des ressources naturelles. Le problème tel qu'il est posé semble banal et sa réponse apparemment facile. Au contraire il s'agit là d'un problème réel et récurrent auquel doivent faire face les gestionnaires d'Aires Protégées qui sont fixées dans des contextes marqués par la présence humaine.

En guise de réponse à cette préoccupation majeure et dans le souci de se conformer aux prescriptions contenues dans les instruments juridiques internationaux tels que la Convention sur la Biodiversité de 1992, la Déclaration de Stockholm de 1972, la Déclaration de Rio de 1992, la Charte Mondiale de la Nature de 1982 etc., le législateur gabonais adoptera la Loi N°003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux. Le mérite de cette loi réside dans le fait qu'elle prévoit plusieurs éléments d'implication et de participation des communautés aussi bien pendant la phase de création que de gestion des parcs nationaux. Bien que cette loi reconnaisse l'exercice de leurs droits coutumiers aux communautés riveraines des parcs nationaux, il n'en demeure pas moins vrai que son application reste confrontée à des difficultés. En pareille circonstance, quelles peuvent être les principales justifications? Les modalités prévues sont-elles inadaptées pour notre contexte ou c'est leur application qui fait simplement défaut? Les communautés sont-elles suffisamment informées et imprégnées de leurs droits ? N'existe-t-il pas de modalités pouvant permettre une meilleure prise en compte des droits des commu-

Rapport des recherches participatives à Minvoul

tés riveraines dans la gestion des Aires Protégées? La gestion participative ou cogestion est-elle un principe pratiqué en matière de gestion des parcs nationaux dans notre pays ? Dans le cas de la gestion du parc national Minkébé Ouest, quel est le mode de gestion qui permettrait le mieux de préserver les intérêts des différentes parties prenantes, qui permettrait d'allier droits des communautés et conservation des ressources naturelles ?

C'est dans l'optique d'apporter un début de solution à ce questionnement que Brainforest avec l'appui financier de son partenaire la Rainforest Foundation United Kingdom met en œuvre ce projet portant sur la facilitation de la participation des communautés à la gestion des parcs nationaux et dont l'objectif visé à terme est la gestion durable de nos ressources naturelles.

Les présentes recherches participatives, menées dans des villages mixtes, habités par des Fang et des Baka en majorité, se sont déroulées dans le cadre de ce projet. Comme site pilote, la périphérie du parc national de Minkébé Ouest a été choisie à travers les villages Elarmintang, Doumassi, Eto'ó et Bitouga. Ces villages appartiennent à la province du woleu-Ntem et sont situés plus précisément dans la ville de Minvoul qui est ici le Chef lieu du Département du Haut-Ntem.

Abstraction faite des Baka et des Fang tel que précisé ci-dessus, il faut dire que Minvoul est également peuplé par des groupes ethniques Bekekep et des populations venues du Cameroun, qui s'y retrouvent d'ailleurs en grand nombre en raison de la proximité des frontières.

Il est également important de noter qu'outre le parc national de Minkébé Ouest qui se trouve sur ses terres, la ville de Minvoul se caractérise par le fait qu'elle abrite une portion de la concession forestière de TTIB et de la TRIDOM. La TRIDOM est un complexe transfrontalier d'Aires Protégées dans lequel sont développés des processus participatifs de gestion durable de ressources naturelles. Elle est constituée pour la république du Cameroun de Dja, Boumba-Bek, Nki et Mengamè ; pour la république du Congo de Odzalakoua et Lossi et pour la république Gabonaise de Minkébé, Ivindo et Wagné. De même,

des échanges menés avec la direction du WWF à Libreville, il ressort que cette organisation projette la création d'un corridor de protection tout autour de ce parc national.

Non sans rappeler les objectifs qui sont poursuivis à travers ce travail, le présent rapport fera amplement mention des résultats de l'étude socio-économique menée sur les communautés. De même, il abordera le mode actuel de gestion des ressources naturelles par les communautés et fera une restitution des recommandations à adopter en vue d'une mise en œuvre effective d'un processus de gestion participative tel que recommandé par notre législation.



II. OBJECTIFS DU TRAVAIL

Nos recherches participatives visaient les objectifs suivants:

- Collecter et Documenter le mode de vie et la gestion des ressources naturelles par

Rapport des recherches participatives à Minvoul

les communautés de Doumassi, Eto'o, Bitouga et Elarmintang;

- Documenter les interactions entre les communautés et les autres gestionnaires des forêts;
- Échanger avec les parties prenantes et les gestionnaires des forêts sur le système local actuel de gestion des ressources naturelles ;
- Sur la base des recommandations des différents acteurs locaux, faire des propositions concrètes en vue de la mise en œuvre d'un système de gestion concertée des ressources naturelles.

III. METHODOLOGIE

Dans le souci d'atteindre les objectifs escomptés et de collecter par conséquent des données qui reflètent véritablement la réalité de terrain, nos travaux ont été menés de la manière suivante:

Auprès des communautés concernées

L'équipe a séjourné dans ces différents villages pendant la durée des travaux (une dizaine de jours). Les données ont été collectées sur la base des échanges avec les membres des communautés concernées sous forme d'entretiens individuels, d'entretiens avec des groupes de personnes et de réunions avec l'ensemble des membres de la communauté. Compte tenu de la mixité de quelques unes des communautés à savoir Elarmintang et Eto'o, constituées des Bantou et des Baka, des échanges ont également été organisés de manière séparée avec chacune des communautés. C'est l'occasion ici de rappeler que les données collectées venaient en complément de celles déjà recueillies lors des deux précédentes missions de prospection organisées conjointement avec l'équipe du Projet Cartographie participative dans le Bassin du Congo.

Grâce à la technique d'observation que nous avons également employée, nous avons pu recueillir des données sensibles qui n'ont pas été mises à notre disposition durant notre séjour.



Après des autorités de Minvoul (Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Conservateur du Parc National de Minkebe Ouest)

Une réunion formelle a été organisée avec ces différentes autorités dans les locaux de la Préfecture de Minvoul. Ont pris part à cette réunion côté administration les personnalités ci-dessus citées. Côté ONG et Organisations Internationales, étaient présentes notre structure Brainforest, représentée par le Chef de Projet et la Rainforest Foundation United Kingdom, représentée par le Responsable Sous-régional du Projet Cartographie Participative dans le Bassin du Congo.

Pour l'essentiel, ces échanges ont porté sur les objectifs visés à travers nos différents projets, le système actuel de gestion du parc national et des ressources naturelles dans la zone, les interactions entre les communautés et les autres usagers des forêts, l'inte-

Rapport des recherches participatives à Minvoul

raction entre les communautés et le parc national, la possibilité de mise en place d'un système concerté de gestion des ressources naturelles.

C'est l'occasion de noter qu'à l'issue de cette réunion tout en encourageant et en promettant de soutenir les différents projets, les autorités concernées ont souhaité recevoir des informations sur l'état d'avancement des projets et sur les responsabilités qui seront les leurs quant à ce qui concerne leur bonne mise en œuvre.

Après d'une Organisation locale de promotion des droits et de la culture des Peuples Autochtones Baka

Il s'agit ici de l'organisation d'Autochtone Edzengui, créée avec le soutien technique et financier du WWF et dont la finalité est de promouvoir les droits et la culture Baka.

Les échanges amorcés avec le Président de cette organisation furent l'occasion pour lui de partager son expérience concernant l'implication des communautés locales et autochtones dans la gestion locale actuelle des ressources naturelles.

Il est important de préciser qu'à la suite du travail de collecte de base, l'équipe de projet a organisé une seconde descente sur le terrain dite de validation. Durant cette seconde étape, il s'agissait d'une part de s'accorder avec les différentes parties sur les données collectées lors de la première phase et d'autre part il s'agissait de compléter les données manquantes notamment en matière de gestion de conflit et de modalité de prise de décision au sein des communautés.



IV. DIFFICULTES RENCONTREES

Au titre des difficultés rencontrées nous noterons:



- Les problèmes de compréhension dans quelques villages. Ceux-ci ont été rapidement réglés par les traductions faites en langues locales par quelques membres de notre équipe.
- L'accès pas toujours aisé à des données sensibles telles que celles relative à la grande chasse. Cette situation est justifiée par la crainte de divulgation de l'information et par conséquent des représailles de la part des autorités administratives.
- L'absence durant la mission de validation dans certains villages de quelques personnes ressources avec lesquelles nous avons travaillé dans la phase de collecte

Rapport des recherches participatives à Minvoul

initiale.

- L'indisponibilité des autorités administratives lors de la mission de validation en raison de la tenue à Oyem de la session budgétaire.
- Le malentendu survenu à Elarmintang durant la phase de validation a été un obstacle majeur à la poursuite du travail dans cette communauté. C'est la raison pour laquelle le présent rapport présentera par moment des informations incomplètes sur cette communauté. Il faut dire que malgré nos multiples sensibilisations, la communauté a été influencée négativement par la participation de deux écocardes aux activités de collecte de données dans le cadre du Projet Cartographie Participative. Face à la présence des Ecogardes et par crainte de représailles, les communautés ont procédé à une cartographie très limitée de leurs différents terroirs.

V. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES SUR LES COMMUNAUTES / CONNAISSANCES SUR LES COMMUNAUTES

V.1. Historique des villages



C'est entre la fin du XVII^e et le début du XIX^e siècle que les peuples Fang sont arrivés dans la région du Nord Gabon, en provenance du Cameroun et du Congo. Cette grande vague migratoire à travers la forêt équatoriale n'a été possible que grâce à la collaboration avec les peuples Pygmées. Après plusieurs morcellements, le groupe constitué des Fang Mvaï va décider de se sédentariser dans le Haut-Ntem. Ainsi, vers la fin de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la partie Nord du Gabon, notamment les zones de Minvoul et Minkébé, est essentiellement peuplée des groupes culturels Baka et Fang.

C'est dans ce contexte de période coloniale que sera mise en place une agriculture de rente totalement extravertie portant sur les cultures de cacao et de café. Toutefois, ce n'est que vers la fin de la seconde guerre mondiale que cette activité connaîtra un essor véritable et sera considérée comme la principale pourvoyeuse de revenus pour les populations du Woleu-Ntem. Celle-ci étant très laborieuse, les agriculteurs auront recours aux services des populations pygmées, qui représentent une main d'œuvre servile et bon marché.

Notons au préalable que c'est sous l'instigation des autorités coloniales que, les populations résidant dans le massif forestier de Minkébé, qui est leur territoire ancestral, seront contraintes d'abandonner leurs villages au profit des zones périphériques. Cet ordre sera massivement suivi par les Fang qui s'installeront en premier du côté de Minvoul, s'appropriant ainsi l'ensemble des espaces où ils établiront leurs villages et pratiqueront leurs différentes activités de subsistance.

Au sortir des indépendances, l'exploitation forestière puis celle des richesses du sous-sol notamment le pétrole ont considérablement réduit la place de l'agriculture dans l'économie nationale. Le boom pétrolier des années 1970 va conduire à la diminution puis à la cessation de la production de cacao et de café, entraînant de ce fait un exode rural massif.

Eu égard à tout cela, la répartition spatiale, démographique et culturelle des villages en sortira profondément modifiée. Ainsi, les anciennes plantations et leurs campements

Rapport des recherches participatives à Minvoul

Tableau1: Historique de la création des villages

VILLAGES	ANNÉES DE CRÉATION	MOTIF DE CRÉATION	CLANS FONDATEURS	ANNÉE DE RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE
BITOUGA	Bien avant l'indépendance.	Création d'une exploitation agricole destinée à la culture du cacao et du café	Ce sont les membres du clan Essissong (Fang) qui sont propriétaires de la zone cultivable. Toutefois il ya eu une appropriation par les Baka depuis les années 1980.	Le village a eu un chef reconnu administrativement mais qui est décédé en 2005. L'intérim est assuré par le fils du défunt Etsimi.
ETO'O	Bien avant l'indépendance	Création d'une exploitation agricole destinée à la culture du cacao et du café	C'est un campement qui appartient à plusieurs familles du clan Essoké issu du village Mebeme. Toutefois, les Baka se le sont approprié et y sont les seuls résidents permanents	Le village n'est pas administrativement reconnu
DOUMASSI	Bien avant l'indépendance	Désir de création d'un nouveau village par un membre de la communauté	Essamesséle	Le village est administrativement reconnu depuis 1984
ELARMINTANG	Après la seconde guerre mondiale.	Regroupement des villages de Minkebe pour Minvoul en vue d'un rapprochement des populations vers le centre administratif	Les Essangok et les Essombam ont fondés le village mais il a été approprié par les Essissep	Bien avant les indépendances le village était déjà reconnu par l'administration coloniale. Il y avait un chef de canton jusqu'en 2004. Date à laquelle le village est intégré dans la commune de Minvoul pour en être un quartier.

seront délaissés puis totalement abandonnés par leurs propriétaires Fang. De ce fait, les Baka qui n'étaient que des employés saisonniers vont se sédentariser dans ces anciens

campements agricoles et en faire des villages. C'est notamment le cas à Bitouga et Eto'o. De même, les Baka vont se sédentariser sur les terres situées à proximité des villages Fang et qui leurs avaient été données par « leurs maîtres » (villages Elarmintang et Doumassi). Ainsi, du fait de cette sédentarisation et de la cohabitation entre ces deux groupes, on assistera progressivement à la création ou à l'émergence d'un nouveau type de village. Dès lors, les villages aux alentours de Minvoul ne seront plus mono claniques. Seulement, l'arrivée tardive sur ces terres après l'occupation de celles-ci par les Fang donne jusqu'à ce jour un statut d' « étranger » aux Baka, les privant de ce fait véritablement de tout droit coutumier sur ces espaces. En effet s'il est vrai que les Peuples Autochtones peuvent mener des activités sur les espaces qu'ils occupent, il n'en demeure pas moins vrai que ceux-ci ne disposent que d'un simple droit d'usufruit.

Comme le montre le tableau ci-dessus, à l'exception d'Elarmintang dont l'origine de peuplement relève de la volonté de l'administration coloniale de regrouper les villages de la périphérie vers le centre, les sites d'origines des villages sont des anciens campements de plantations de cacao et de café.

Si les chefs de villages sont administrativement reconnus à Doumassi et à Elarmintang, il n'en est rien pour ceux d'Eto'o et de Bitouga. Cette situation peut se justifier pour Bitouga par le fait que la communauté Baka vit sur des terres appartenant aux communautés Fang qui continuent d'en garder le contrôle et pour Eto'o par le fait que le village ne soit pas reconnu comme tel par les autorités administratives.

Bien que dans les villages Bitouga et Eto'o les populations Baka soient majoritaires, il faut mentionner ici que celles-ci ne disposent pas véritablement de droits coutumiers sur les terres qu'elles occupent, ces espaces étant considérées comme la propriété des Bantous. Cette situation tire son fondement de l'occupation et de la mise en valeur antérieure de ces espaces par les Fang.

Rapport des recherches participatives à Minvoul

V.2. Accessibilité des villages

Concernant la question de l'accès aux villages, il faut dire que seuls deux des villages sont accessibles uniquement par voie terrestre, il s'agit d'Elarmintang et de Doumassi. Pour ce qui est d'Eto'o et de Bitouga, l'on doit préciser qu'il y a une alternance entre l'utilisation de la voie terrestre et la voie fluviale.

Par voie terrestre au départ de Minvoul

DÉPART	DESTINATION	TEMPS MIS EN MOTO	COÛT DU PASSAGE : ALLER SIMPLE AVEC BAGAGE
MINVOUL	Elarmintang	5 minutes	300 FCFA
	Doumassi	30 minutes	2000 FCFA

Source : Rapport Missions de prospection Projet Cartographie Participative dans le Bassin du Congo

Au départ de Minvoul, le moyen de transport privilégié est la moto. Ainsi, pour rallier Elarmintang qui est désormais érigé en quartier de Minvoul, cinq minutes suffisent moyennant une somme de 300fcfa.

Tandis que pour se rendre à Doumassi, le riverain doit déboursier deux mille francs CFA, ce qui n'est pas à la portée de la majorité de la population. De ce fait, ces derniers optent pour la marche à pieds, longue d'une durée de deux (2) heures environ.

Par voie fluviale

DÉPART	DESTINATION	TEMPS MIS EN PIROGUE ARTISANALE	COÛT DU PASSAGE : ALLER SIMPLE AVEC BAGAGE
MINVOUL	Bitouga	25 minutes	2500fcfa
	Eto'o	25 minutes	2500fcfa

Source : Rapport Missions de Prospection Projet de Cartographie Participative dans le Bassin du Congo

Au départ de Minvoul, le ralliement de ces deux villages se fait en deux étapes. En effet, il faut au préalable atteindre le débarcadère qui, pour Bitouga, se trouve à plus d'une heure de marche de Minvoul centre. Ainsi, le voyageur doit au préalable rejoindre le mont Ngam, situé à environ trente minutes de marche puis emprunter un sentier pendant une demi-heure avant d'aboutir au débarcadère. Par la suite, il doit emprunter une pirogue artisanale qui atteindra le village Bitouga au bout d'une trentaine de minute.

Tandis que pour rejoindre Eto'o, il faut au préalable rallier le village Evela qui se trouve à une quinzaine de minutes sur la route menant à Doumassi. Puis atteindre le débarcadère en dix minutes par une piste pour enfin emprunter la pirogue qui vous mènera à Eto'o au bout de vingt cinq minutes.

Si les villages situés en bordure de route (Elarmintang et Doumassi) sont d'un accès relativement facile, tel ne semble pas être le cas de ceux situés sur la rive opposée au Ntem (Eto'o et Bitouga). Car non seulement les pistes à parcourir ne sont pas entretenues, mais aussi les pirogues artisanales utilisées pour la traversée sont de très mauvaise qualité. Fort de ces constats, on peut conclure que ces villages sont d'accès difficile.

V.3. Données Ethniques et Démographiques

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la configuration spatiale et ethnique observée actuellement dans la région de Minvoul. On note entre autres l'exploitation agricole, l'exode rural, la sédentarisation des communautés culturelles Baka et l'immigration. En effet, ne pouvant satisfaire les exigences en main d'œuvre que nécessitaient les activités économiques de l'époque, on assistera d'une part, à l'émergence puis à la sédentarisation de la main d'œuvre Baka et d'autre part, à l'arrivée massive de travailleurs immigrés.

De ce fait, on distingue dans les villages quatre types de populations : les Fang, les Baka, les Bekekep et les étrangers. Une partie de ce dernier groupe va se sédentariser et est désormais considérée comme population locale. C'est ce caractère cosmopolite qui caractérise actuellement la population non seulement des villages fréquentés, mais également

Rapport des recherches participatives à Minvoul

l'ensemble des communautés vivant dans la périphérie du parc national de Minkébé.

Cependant, même si les villages sont en constante expansion la proportion des individus qui y résident de manière permanente est en nette régression. En effet, de nombreuses personnes actives vont régulièrement à la recherche des services sociaux de base et de l'emploi dans les villes voisines. Ces éléments justifient la raison pour laquelle de nombreux jeunes de ces villages ne se considèrent pas comme résidents permanents de ceux-ci. D'où la forte présence dans les villages et de manière permanente des Hommes d'âge avancé. Pour l'essentiel, ces villages se caractérisent par une population vieillissante et des jeunes enfants non scolarisés pour la grande majorité.

Tableau 2 : Données ethniques et démographiques

VILLAGES	COMPOSANTES CULTURELLES ACTUELLES	MONOGRAPHIE DE LA POPULATION
BITOUGA	Baka	46
ETO'O	Baka	19
DOUMASSI	Fang, Baka, Bekeka	61
ELARMINTANG	Fang, Baka	145
TOTAL		271

Nb : ces données ne tiennent pas compte des personnes absentes durant notre passage

Le tableau 2 fait référence aux communautés culturelles et à la population qui composent actuellement les villages périphériques au parc national de Minkebe. Il met en exergue la distribution des ethnies et la répartition des populations. En nous basant sur la répartition des ethnies, nous distinguons deux types de villages:

- Les villages Baka mono ethnique : Bitouga et Eto'ó
- Les villages dans lesquels les Fang sont nettement supérieurs aux ethnies Baka et Bekekep : Doumassi et Elarmintang

La répartition de la population actuelle montre que les villages les plus peuplés sont ceux qui sont pluriethniques : Elarmintang (145hbts) et Doumassi (61 hbts).

Les villages à composante uniquement Baka sont les moins peuplés, c'est notamment les cas de Eto'o (19 hbts) et Bitouga (46 hbts).

Enfin, le tableau montre que la répartition des ethnies est étroitement liée à la démographie de la population qui compose les villages. Et cette hétérogénéité des peuplements conjuguée à la proximité de plusieurs centres urbains (Minvoul, Oyem, Bitam) rendent difficile une extrapolation des données dans le temps.

V.4. Organisation des communautés et modes de prise de décision

Chez les Baka

Chez les Baka, le clan constitue un élément fondamental de l'organisation sociale. Il représente un groupe de filiation patrilinéaire.

Le processus de prise de décision au sein du village recherche le consensus parmi tous les anciens des différents clans coexistant dans le même village.

Comme on peut s'y attendre dans un système de relation patrilinéaire, les femmes ne sont jamais quasiment intégrées au processus de prise de décision, même pour des discussions portant sur des affaires considérées comme étant les leurs. Il faut également préciser que cela n'est vrai qu'en apparence, car d'aucuns confessent que très souvent dans la pratique, les hommes adoptent des positions qui leurs ont été suggérées par leurs épouses dans le cadre familial.

Chez les Fang

Bien que les décisions soient également prises de façon consensuelle au sein des communautés Fang, il faut tout de même noter qu'à la différence des Baka, les femmes sont

Rapport des recherches participatives à Minvoul

consultées et ceci de façon solennelle. Bien plus, celles-ci arrivent à faire valoir leur point de vue lorsque les circonstances l'exigent. Le fait pour une communauté comme celle de Doumassi d'avoir une femme à sa tête est un véritable catalyseur pour l'implication et la participation des femmes à la gestion de la cité.

V.5. Modes de gestion des conflits au sein des communautés

Bitouga

Que le conflit soit interne, c'est-à-dire impliquant uniquement les membres de la communauté, ou externe, c'est-à-dire opposant un membre de la communauté à une personne extérieure, la conciliation est le mode de règlement le plus prisé. Celle-ci se fait parfois sous les bons offices du chef de famille, du chef de clan ou du chef du village suivant la nature du litige. Toutefois, en cas d'insatisfaction des parties, le litige est porté devant les autorités administratives du département.

C'est l'occasion de déplorer ici le fait qu'en cas de conflit avec des personnes étrangères et plus précisément les Bantou, il arrive souvent que les Baka se laissent intimider devant les autorités, au point de faire des déclarations mensongères. Toute chose qui les prive ainsi des réparations auxquelles ils auraient eu droit.

Doumassi

Elle se fait généralement par conciliation et tout comme c'est le cas ailleurs, le conciliateur varie en fonction de la nature du litige.

Lorsque le conflit oppose les membres d'un couple ou d'une famille, au sein du village, la résolution se fait par le chef de famille. Lorsque le conflit implique des personnes de familles différentes, sa résolution incombe aux chefs des familles. Le cas échéant, le chef du village sera saisi. Si aucune solution n'est adoptée en vue du règlement du conflit à l'amiable, la communauté saisira alors les autorités suivant la hiérarchie, c'est-à-dire : le chef de regroupement, le chef de canton, enfin le préfet.

Cette démarche est initiée aussi bien pour le règlement des conflits opposant les membres de la communauté que sont les Fang et les Baka, que pour les conflits impliquant des personnes étrangères à la communauté.

Eto'o

Ce village présente la particularité d'être habité par une seule famille de la communauté Baka, les rares maisons appartenant aux Fang sont occupées de temps en temps pendant les saisons agricoles.

Le plus âgé de la communauté, qui est d'ailleurs le chef de famille, est aussi le chef du village. Lorsque survient un conflit au sein de la communauté, c'est à lui que revient la charge de le régler. Le mode de règlement de conflit est, comme dans tous les autres villages, la conciliation. Il faut d'ailleurs préciser qu'ici en raison de la structure familiale du village, les problèmes n'atteignent jamais les autorités administratives.

V.6. Les interactions avec les groupes ethniques voisins

Parler des interactions entre les groupes Baka et Fang est une entreprise assez ardue, tant la question en elle-même est complexe. Nous noterons néanmoins que les relations entre ces différents groupes ethniques ont toujours existé et connaît des variations en fonction des circonstances et des époques.

D'entrée de jeu, elles furent des relations équitables de change et de troc à travers lesquelles chacune des communautés était respectée pour son savoir-faire et ses apports. Ainsi tandis que les Baka apportaient les produits forestiers issus de la pêche, de la chasse ou de la cueillette et leur médecine traditionnelles, les Fang quant à eux apportaient des produits agricoles et d'autres produits commercialisés. Par la suite à cause de la sédentarisation et des regroupements forcés, de l'exploitation forestière et des projets de conservation, les populations chasseurs-cueilleurs à l'origine perdront progressivement leur pouvoir économique et spirituel et deviendront ainsi de plus en plus dépendants de leurs voisins Fang.

Rapport des recherches participatives à Minvoul

De nos jours, on peut certes alléguer l'existence des mariages interethniques entre les différentes communautés pour justifier la nature harmonieuse des relations, mais il faut dire que la réalité est beaucoup plus complexe qu'elle n'en a l'air, il suffit d'ailleurs de séjourner dans l'un de ces villages pour s'en rendre compte.

V.7.L'accès aux services sociaux de base/ Les équipements collectifs

Tableau 3: Infrastructures sociales de base : Etat des lieux

VILLAGES	ETAT DES INFRASTRUCTURES				
	DISPENSARE	ECOLE	POMPE HYDRAULIQUE	ELECTRICITÉ	LIEUX DE CULTES
BITOUGA	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Temple destiné au culte traditionnel Baka
ETO'O	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Temple destiné au culte traditionnel Baka
DOUMASSI	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Inexistant	Eglise et Temple destiné au culte traditionnel Baka
ELARMINTANG	Inexistant	Lycée publique	Eau courante	Electrification	Eglises et Temple destiné au culte traditionnel Baka

Le présent tableau, met en exergue la quasi inexistance des infrastructures sociales de base dans ces villages.

Santé

L'accès aux services de santé est la préoccupation principale de l'ensemble des communautés vivant dans la périphérie du parc national de Minkebe Ouest. Comme le montre le

tableau ci-dessus, il n'existe aucun centre de santé primaire dans ces villages. De ce fait, lorsque les populations ne pratiquent pas l'automédication, elles consultent les tradipraticiens (en majorité Baka) et ne rejoignent les centres hospitaliers qu'en cas de complication ou de maladie grave.

Ecole

Il n'existe aucune école primaire dans l'ensemble des villages périphériques au PNM. Toutefois, on note la présence d'un lycée publique à Elarmintang. Cette présence est justifiée par l'érection de ce village en quartier et par conséquent son appartenance à la commune de Minvoul.

Eau

Exception faite d'Elarmintang, l'absence d'un réseau officiel de distribution d'eau et de pompe hydraulique dans les villages, a conduit les communautés à s'approvisionner en eau dans les sources (aménagées ou non) se trouvant à proximité de leur village.

Par ailleurs, malgré le fait qu'Elarmintang bénéficie de l'adduction en eau potable, les robinets restent à sec une bonne partie de la journée. Cette situation se justifie par le manque de pression. Compte tenu de cet état de chose, les populations continuent de fréquenter les sources d'eaux naturelles. De plus, les installations en eau potable ne sont pas à la portée de toutes les bourses, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Baka n'en possèdent pas.

Electricité

Faisant partie intégrante de la commune de Minvoul, Elarmintang est l'unique village électrifié. En effet, dans tous les autres villages le mode d'éclairage le plus courant est la lampe tempête (qui s'alimente au pétrole). Précisons par ailleurs que la partie Baka du village n'est pas électrifiée.

Lieux de culte

Rapport des recherches participatives à Minvoul

Dans la quasi totalité des villages on aperçoit des espaces destinés essentiellement à la pratique de la religion traditionnelle et des rites initiatiques à travers notamment des temples dédiés à Edjengui, divinité Baka auquel est voué un culte traditionnel.

Par contre, les édifices destinés à la religion chrétienne ne sont présents qu'à Doumassi et Elarmintang. Toutefois, leur bon fonctionnement n'est pas toujours garanti dans la mesure où les prêtres et/ou les pasteurs sont le plus souvent itinérants.

En dehors des problèmes communs relatifs aux deux communautés en matière d'accès aux services sociaux de base, il faut dire que les communautés Baka de ces villages font face aux problèmes de citoyenneté, la plupart des populations ne possédant ni acte de naissance ni carte nationale d'identité. Le projet de développement intégré en milieu pygmées initié par l'UNICEF s'est attaqué il ya de cela quelques années à cette question. Malheureusement, celui-ci a été brutalement interrompu et ce avant la résolution du problème dans son ensemble.

V.8. Le capital social : groupements villageois et ouverture vers l'extérieur

Les groupements formels et informels à l'échelle du village

Abstraction faite de l'association Edjengui qui fédère l'ensemble des communautés Baka des villages fréquentés mais également de Minvoul, il n'existe aucune autre organisation formelle. Toutefois, on rencontre dans les villages des groupes socioculturels occasionnels qui ne font leurs sorties qu'à l'occasion des échéances électorales, des grandes rejoissances et des différentes cérémonies officielles.

Tableau 4 : Les groupements formels et informels à l'échelle villageoise

VILLAGES	TYPES DE GROUPEMENTS	
	FORMELS	INFORMELS
BITOUGA	Edzengui	Inexistant
ETO'O	Edzengui	Inexistant
DOUMASSI	Edzengui	Inexistant
ELARMINTANG	Edzengui	Inexistant

Le tableau ci-dessus présente les groupements formels et informels qui caractérisent les villages. De ce qui précède, il ressort qu'aucun des villages ne possède un groupement associatif informel, l'unique groupement existant est de type formel et fédère les Baka de tous les villages de Minvoul.

Cette situation de carence généralisée en groupement formel et informel révèle une réelle faiblesse du tissu social, probablement liée à l'hétérogénéité ethnique et/ou la non-permanence de la résidence.

Les voies d'échange avec l'extérieur : commerce et information

Les villages périphériques au PNM sont accessibles par deux modes de transports, la route et le fleuve. Toutefois, avec les facilités qu'elle offre, la route est le moyen le plus utilisé pour le transport des passagers et des marchandises. Pour les deux villages situés en bordure de route, cette dernière favorise les échanges.

*Rapport des recherches participatives à Minvoul***Tableau 5 : Les voies d'échanges avec l'extérieur**

VILLAGES	LIEUX D'ÉCOULEMENT DES MARCHANDISES	MOYENS D'ACCÈS À L'INFORMATION
BITOUGA	Très peu de commerce avec l'extérieur	GSM (Zain) Radio (Africa n°1, RFI) Par les visiteurs
ETO'O	Très peu de commerce avec l'extérieur	GSM (Zain) Radio Par les visiteurs
DOUMASSI	Dans le village (interne) et au marché de Minvoul	GSM (Zain) Radio (Africa n°1, RFI, radio Oyem) Par les visiteurs
ELARMINTANG	Dans le village (interne) et au marché de Minvoul. Parfois à Bitam	GSM (Zain) Radio (nationale et internationale) Antenne parabolique

Pour les villages Baka monoclaniques situés sur la rive opposée que sont Bitouga et Eto'o, les résidents pratiquent très peu de commerce avec l'extérieur. Toutefois, ces derniers n'éprouvent pas le besoin de sortir du village afin d'écouler leur marchandise, le commerce avec l'extérieur étant pratiqué sous une autre forme. En matière de chasse on note la présence d'un associé qui fournit arme et munition et qui se charge de récupérer le gibier au village. D'autre part, pour les villages Doumassi et Elarmintang le commerce est essentiellement tourné vers l'extérieur dans la mesure où quotidiennement les revendeuses du marché vont s'y approvisionner. Toutefois, le manque de coopérative et/ou regroupement de vendeurs/producteurs rendent difficile l'activité commerciale. La mercuriale varie d'un village à un autre, ce manque d'entente est un frein au développement du commerce.

Par ailleurs, les commerçants pensent que l'élite extérieure devrait leur donner un coup de main pour développer leurs activités, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent.

Le moyen de communication privilégié pour échanger avec l'extérieur est le téléphone

portable GSM, mais la qualité du signal de l'unique opérateur (Zain) est déplorable à Eto'o et Doumassi.

L'accès à l'information par les médias n'est pas aisé, en dehors des Radios internationales (RFI, BBC, Africa n°1) dont les signaux sont faiblement captés, les chaînes de radios et télévisions nationales sont quasi absentes. Les populations n'ont d'autres choix que d'acheter (pour des bourses aisées) des antennes paraboliques comme c'est le cas à Elarmintang.

Les journaux écrits (précisément le quotidien national l'Union) n'y sont pas distribués, et n'arrivent dans les villages qu'avec trop de retard (Elarmintang). Si les canaux officiels d'accès à l'information sont presque inexistantes, les populations se sont adaptées en développant une sorte de circuit parallèle d'accès à l'information. C'est le téléphone arabe mis en application par les visiteurs (Bitouga, Eto'o, Doumassi)

V.9. Les principales activités de subsistance et génératrices de revenus des communautés

La vie des populations locales est régulée par la pratique de plusieurs activités qui servent à des fins commerciales et de subsistance. Ces activités sont mixtes, elles sont exercées aussi bien par les hommes que les femmes, certaines sont saisonnières et d'autres annuelles.

Par ailleurs, précisons que toutes les activités génératrices de ressources financières pour les populations vivant dans la périphérie du PNM ont pour dénominateur commun la forêt. Ainsi, pour les Fang l'appropriation de la forêt est lignagère tandis que les Baka se sont appropriés les espaces délaissés et/ou mis à leur disposition par les Fang. Pour tous, la forêt est perçue comme une mamelle nourricière.

L'agriculture de subsistance et commerciale

Dans les villages, l'agriculture est une activité pratiquée aussi bien par les hommes

Rapport des recherches participatives à Minvoul

que par les femmes. De manière générale, les rôles sont repartis suivant les différentes étapes de l'activité. Après le choix du site par les femmes, les hommes se chargent du défrichage, de l'abattage des arbres et de la protection des parcelles contre les animaux ravageurs.

Les femmes plantent et se chargent également de l'entretien de la parcelle. Malgré la présence masculine en début de culture (défrichage), les femmes restent les acteurs majeurs de l'agriculture. La banane plantain et les tubercules de manioc sont les principales cultures produites par les agriculteurs auxquelles ils associent des légumes et des arachides. L'outillage étant rudimentaire, les surfaces exploitées sont relativement moyennes et varient en fonction de la force de travail de tout un chacun. La plupart des champs cultivés vont difficilement au-delà d'un hectare.

Cette situation trouve son explication dans le faible intérêt que la grande majorité de jeunes porte au travail de la terre et la proximité de certains centres urbains tels qu'Oyem, Bitam et surtout Minvoul. Cette proximité occasionne un exode rural important des jeunes à la recherche d'un mieux être. Seuls restent aux villages les jeunes enfants et les personnes âgées (50 ans et plus). Les autres difficultés auxquelles font face les agriculteurs sont la pauvreté des sols, le manque de solidarité entre les planteurs et l'enclavement des plantations avec comme conséquence l'accès difficile.

L'élevage

Celui-ci occupe une place très marginale dans les villages et ne concerne que les animaux domestiques surtout la volaille. Ils sont élevés à l'air libre, sans enclos ni aménagements spéciaux, ce qui les expose aux nombreux prédateurs. Dans toutes les communautés rencontrées, l'élevage est pratiqué à des fins de consommation, exceptionnellement il peut y avoir des ventes en cas de besoin.

Tableau 6: L'agriculture

VILLAGES	BITOUGA	ETO'O	DOUMASSI	ELARMINTANG
PRINCIPALES CULTURES	Banane Tubercule Arachide	Tubercule Banane Arbres fruitiers	Arachide Banane Tubercule Maïs	Tubercule Banane Arachide Concombre
LOCALISATION DES CHAMPS	Aux environs immédiats du village	Aux environs immédiats du village	Aux environs immédiats du village	Aux environs immédiats du village
ANIMAUX PRÉDATEURSI	Hérisson/ Porc-épic Singe	Eléphant Hérisson/ Porc-épic	Eléphant Hérisson/ Porc-épic Mangouste	Hérisson/ Porc-épic Ecureuil Rat palmiste
AUTRES OBSTACLES	Parasites pauvreté des sols		prolifération des mauvaises herbes	Parasites
DESTINATION PRINCIPALE DE LA RÉCOLTE	Autoconsommation	Autoconsommation	Maladies	Autoconsommation

Tableau 7: L'élevage

VILLAGES	BITOUGA	ETO'O	DOUMASSI	ELARMINTANG
ANIMAUX CONCERNÉS	Poule	Poule	Poule Canard	Poule, Mouton Chèvre, Porc
TYPE D'ÉLEVAGE	A l'air libre, sans enclos	A l'air libre, sans enclos	A l'air libre, sans enclos	A l'air libre, sans enclos
OBSTACLES	Serpent, Chat-huant	Épervier, Chat huant	Renard	

Les tableaux 6 et 7 ci-dessus présentent les spécificités de la pratique de l'agriculture et de la chasse dans les villages périphériques au PNM.

Rapport des recherches participatives à Minvoul

Le tableau 6 qui ne concerne que la pratique de l'activité champêtre montre que les principales cultures mises en terre sont le tubercule de manioc et la banane plantain. A ces cultures principales sont associées soit l'arachide (Bitouga et Elarmintang) soit le maïs (Doumassi) ou encore le concombre cultivé à Elarmintang.

A Eto'o, en plus des cultures traditionnelles énumérées ci-dessus les planteurs associent les arbres fruitiers.

De manière générale, l'occupation des terres destinées à la pratique agricole se fait aux abords immédiats du village. Les cultures forment donc une sorte de ceinture qui entoure le village. Même si les espaces cultivés n'ont pas les mêmes dimensions, la pratique des activités champêtres ne se fait pas au-delà de 5km du village. C'est le cas à Bitouga, Eto'o, Doumassi et Elarmintang.

La pratique de l'agriculture dans les villages met en exergue le conflit opposant les animaux aux planteurs. En effet, étant situés hors des limites des villages, dans ou à l'orée des forêts, les champs subissent très souvent les attaques des animaux qui peuvent causer des dégâts énormes dans les plantations. En tête de liste des animaux causant le plus de ravages dans les plantations, on distingue le groupe de petits mammifères formés par le hérisson et le porc-épic. Ils sont unanimement désigné comme un fléau par les planteurs originaires de Bitouga, Eto'o, Doumassi et Elarmintang. A ces mammifères viennent s'ajouter l'éléphant à Doumassi et Eto'o.

Ainsi, le hérisson, le porc-épic et l'éléphant, sont par ordre de nuisance les animaux causant le plus de ravages aux cultures.

A côté de ces « ennemis » facilement identifiables, les planteurs identifient aussi d'autres obstacles qui eux, relèvent plus de l'état du sol et du sous-sol cultivables. C'est le cas à Bitouga, Doumassi et Elarmintang où les planteurs considèrent les parasites, la pauvreté des sols et la prolifération des mauvaises herbes comme un obstacle majeur à la bonne pratique de leurs activités agricoles.

Il convient de noter que l'ensemble des ces communautés pratique une agriculture de subsistance, les grandes parts des récoltes étant vouées à l'autoconsommation. Dans les rares circonstances où la grande quantité des récoltes permet leur vente partielle, l'enclavement des villages constitue un obstacle majeur pour cette commercialisation.

Les obstacles énumérés ci-dessus montrent que les maux qui minent la pratique de l'agriculture sont directement et indirectement liés à l'activité. On peut notamment faire mention de l'âge avancé des principaux agriculteurs, de la pauvreté des sols cultivés suite à la réduction du temps de jachère et de l'éloignement des terres cultivables. A cela on peut ajouter l'exode rural massif des jeunes vers les centres urbains voisins et leur manque d'intérêt pour l'agriculture.

Dans le tableau 7 il est principalement question de la pratique de l'élevage des animaux domestiques. En effet, il ressort de celui-ci que bien que pratiquée dans la quasi-totalité des villages, l'activité occupe une place marginale chez les communautés. Les animaux concernés sont principalement la volaille c'est le cas notamment à Bitouga, Eto'o, Doumassi et Elarmintang où la poule et le canard (Doumassi) sont élevés. Puis, il y a les ovins, mouton et chèvre, et les porcs que l'on rencontre à Elarmintang. Tous ces animaux sont élevés à l'air libre, sans enclos ni aménagement spéciaux, les exposants de ce fait aux épidémies, prédateurs (éperviers, chat-huant, renards,...) et aux accidents sur la route.

Mentionnons qu'en général le produit de l'élevage n'est pas destiné à la vente, il est autoconsommé, est utilisé lors des cérémonies (traitement chez un tradipraticien, deuils, naissances, mariages...) ou est offert aux hôtes de marque.

La chasse de subsistance et commerciale

Dans les villages, la chasse est le premier pourvoyeur de revenus. Elle est pratiquée par les hommes tout le long de l'année. En fonction des outils et des techniques, elle se fait de jour comme de nuit avec toutefois une préférence pour la chasse de nuit. Les outils de chasse utilisés sont le fusil de type calibre 12 et les pièges.

Rapport des recherches participatives à Minvoul

La part réservée à la vente est considérable, même si une partie est autoconsommée : de par ses caractéristiques, c'est une chasse avant tout commerciale servant pour l'ensemble à la satisfaction des besoins élémentaires des communautés.

Tableau 8: La chasse

VILLAGES	BITOUGA	ETO'O	DOUMASSI	ELARMINTANG
MODES DE CHASSE	Fusil Piège	Fusil Piège	Fusil Piège	Fusil piège
PRINCIPAUX ANIMAUX ABATTUS	Porc-épic Céphalophe Antilope Potamochère Eléphant	Porc-épic/Hérisson Céphalophe Antilope Potamochère Eléphant	Porc-épic/Hérisson Potamochère Singe Antilope Céphalophe	Céphalophe Porc-épic/Hérisson Antilope Potamochère Eléphant
TYPES DE CHASSE	Nocturne au fusil et les pièges en journée	Nocturne au fusil et les pièges en journée	Nocturne au fusil et les pièges en journée	Nocturne au fusil et les pièges en journée
PRINCIPAUX ACTEURS	Hommes (Baka)	Hommes (Baka)	Hommes (Baka et Fang)	Hommes (Baka et Fang)
PRINCIPALE DESTINATION DU GIBIER	Autoconsommation	Autoconsommation	Vente	Vente
ZONE DE CHASSE				
ACCÈS LOGISTIQUE	A pied	A pied et en pirogue	A pied et en pirogue	A pied
DISTANCE MAXIMALE DU VILLAGE				

Il ressort de ce tableau que les hommes, le plus souvent des jeunes (avec ou sans qualification) sans emplois sont les acteurs majeurs de la chasse qui est la principale activité pourvoyeuse de revenus. Elle se pratique durant toute l'année. Les adeptes de la chasse nocturne la pratique avec une arme (Bitouga, Eto'o, Doumassi, Elarmintang) de type calibre 12. De manière générale elle est fournie avec munition en échange d'une partie du gibier abattu. En effet, les chasseurs Baka ont des associés qui leurs fournissent armes et munitions. Tandis que ceux qui posent des pièges pratiquent la chasse de jour. Toutefois, il n'est pas aisé de faire la distinction entre chasseurs au fusil et piègeurs, car les acteurs

sont les mêmes: ils vérifient les pièges en journée et chassent au fusil la nuit. Ces parties de chasse prennent des allures d'expédition, et couvrent des distances parfois supérieures à 50km (Eto'o, Doumassi). Dans la mesure où elles peuvent durer plusieurs jours voire des semaines, les parties de chasse nécessitent la construction de campements en forêt. Leur nombre varie d'un village à un autre. (cf. données de base de la cartographie)

Précisons également que le nombre de campements reflète le niveau de fréquentation de la zone de chasse. Par exemple, du côté de California la distance maximale est de 50 km pour les chasseurs des villages Eto'o et Doumassi, malgré cet éloignement on y trouve plusieurs campements de chasse.

Par ailleurs, la zone de California étant caractérisée par une multitude de rivières, d'affluents et de bras de rivières, la chasse se fait à pied et en pirogue, en longeant les cours d'eau et en empruntant les pistes de chasseurs. Ainsi, les trajets sont établis comme suit: (cf. données de base de la cartographie)

Nous constatons que les zones de chasse sont communes et sont partagées par plusieurs villages à la fois (cf. données de base de la cartographie), accentuant de ce fait la pression sur les animaux qui sont chassés sans distinctions de leur statut (intégralement ou partiellement protégés). Les principales espèces par ordre d'abattage sont :

- Porc-épic/Hérisson, Gazelle (Céphalophe) pour les chasseurs de Bitouga, Eto'o et Elarmintang
- Le potamochère et l'Antilope pour ceux de Bitouga, Eto'o, Doumassi et Elarmintang.

Les animaux les plus chassés sont donc le Porc-épic/Hérisson, la Gazelle, l'Antilope et le Sanglier (Potamochère). La quasi-totalité du gibier est destinée à la vente ou au troc.

De ce qui précède, force est de constater que la pratique de la chasse, qu'elle soit dite petite ou grande est la principale source de revenus des communautés dans les villages, c'est grâce à celle-ci qu'elles parviennent à satisfaire leurs besoins primaires et à prendre soin de leurs familles. En outre, elle constitue une part assez importante de leur alimentation.

Rapport des recherches participatives à Minvoul

Il serait inopportun de fermer cette page sans faire mention de la grande pratique de braconnage dans cette partie de la région avec notamment une implication des communautés locales et autochtones par les principaux commanditaires. Cependant il faut préciser que cette activité ne concerne que des personnes isolées et non l'ensemble ou la grande majorité de la communauté.

La pêche

Tableau 9 : La pêche

VILLAGES	BITOUGA	ETO'O	DOUMASSI	ELARMINTANG
PRODUITS	Silures, carpes, poisson chat, poisson courant	Silure, poisson chat, poisson courant, poisson éléphant	Carpes, silures, brochets, sans nom, poisson courant	Silure, poisson, courant, brochet
MATÉRIELS UTILISÉS/ MÉTHODES	PHameçon et filet	Barrage, hameçon et épervier (filet qu'on jette dans l'eau et filet que l'on pose)	Hameçon de divers numéro, filet, barrage, nasse	Hameçon, filet
SAISON	Durant toute l'année	Durant toute l'année	Le long de l'année mais les prises abondent pendant les deux saisons de pluies	En toute saison
RIVIÈRES		Metine, Minlo'o, Mebe-Ntem, Ndamebem, Mbevoul et à california	Pour les Bantou la pêche se pratique sur le Ntem situé à presque 2 km du village et dans les rivières situées dans la forêt Les Baka pratiquent leur pêche sur le Ntem et sur la rivière Ayia située à près de 8 km du village	Les rivières utilisées sont le Ntem, Kome et d'autres petites rivières. Ces deux grandes rivières sont situées approximativement à une vingtaine de kilomètres du village
FINALITÉ	Consommation pendant toute l'année et à des fins commerciale pendant la petite (avril, mai) et la grande (sept. à oct.) saison de pluies	Autoconsommation	Elle varie en fonction des prises, en cas de petite prise il ya uniquement consommation et en cas de grande prise il ya consommation et vente	Vente et consommation

Comme le montre le tableau ci-dessus, la pêche est une activité pratiquée dans toutes ces communautés et se décline en pêche de subsistance et pêche commerciale.

Tandis que la pêche de subsistance est menée dans de petites rivières se situant à proximité des villages, la pêche commerciale se fait sur des grands fleuves et grandes rivières aux alentours du village et dans la forêt.

Les techniques généralement utilisées sont la pêche au filet, à la ligne et au barrage. Les espèces qui abondent dans la région sont généralement les silures, les carpes, le poisson chat et le poisson courant.

La pratique de la pêche commerciale se fait sous forme d'expédition durant lesquelles les communautés passent assez de temps en forêt pour la collecte de la ressource. Celle-ci est ensuite fumée pour des besoins de conservation. Une fois de retour cette marchandise est commercialisée soit sur place au village soit au marché de Minvoul.

Bien qu'il soit établi que les grandes parts sont destinées à l'autoconsommation, les communautés reconnaissent unanimement que la pêche est la seconde activité pourvoyeuse de revenus après la chasse. Elle est également l'activité pour laquelle les communautés ne rencontrent presque pas d'interdiction de la part des autorités et organisations de conservation.

La cueillette et le ramassage

Pour les populations locales, la cueillette est une activité saisonnière consistant à prélever différents produits forestiers non-ligneux dans la forêt. A l'origine réservée aux femmes, les hommes s'y sont progressivement impliqués.

Rapport des recherches participatives à Minvoul

Tableau 10: La cueillette

VILLAGES	BITOUGA	ETO'O	DOUMASSI	ELARMINTANG
ESSENCES PRINCIPALES	Andock Noisetier	Andock Noisetier	Andock Noisetier Adzap Figues Bois amer	Andock Noisetier
ZONE DE CUEILLETTE	Cf carte	Cf carte	Cf carte	Cf carte
PRINCIPAUX ACTEURS	Hommes et femmes	Hommes et femmes	Hommes et femmes	Hommes et femmes
PÉRIODE DE CUEILLETTE				
DESTINATION PRINCIPALE DES PRODUITS	Autoconsommation	Autoconsommation	Autoconsommation	Autoconsommation

La cueillette est pratiquée dans tous les villages et les essences les plus exploitées sont :

- L'Andock (*Irvingia gabonensis*);
- Le Noisetier (*Coula edulis*).

Au regard de son caractère saisonnier l'activité ne menace pas véritablement les espèces.

Les fruits sont simultanément cueillis ou ramassés dans les villages suivant : Bitouga, Eto'o, Doumassi, Elarmintang.

A Doumassi, les communautés cueillent également l'Adzap (fruits de Moabi) et les figues

Les fruits de ces essences sont appréciés et constituent des compléments alimentaires pour les populations.

Notons que certaines essences sont également exploitées pour leurs vertus médicinales ou pour leur apport dans la préparation du vin de palme tel le bois amer (Doumassi).

Tous ces arbres fruitiers sont sauvages et se trouvent dispersés dans la forêt. De ce fait, en dehors des plantations (Les planteurs n'abattent jamais les arbres fruitiers qui se trouvent à l'intérieur ou aux alentours des plantations), les femmes (accompagnées des hommes) vont cueillir ou ramasser ces fruits dans des zones bien déterminées comme semble le montrer les cartes d'utilisation des ressources produites par les communautés.

Précisons toutefois que pendant la période de fructification, la cueillette se fait aussi bien lors de la chasse que pendant les activités agricoles, d'où le chevauchement observé entre ces zones d'activités.

Il faut dire qu'après extraction, ces fruits sont préparés et consommés au village. Les quantités étant minimes, celles-ci sont presque essentiellement destinées à la l'autoconsommation.

V.10. Mode de gestion locale des espaces forestiers

1. Emprise spatiale des activités villageoises

Les recherches participatives et la cartographie participative menées dans le département du Haut-Ntem ont montré que les populations de cette région ont beaucoup d'emprise sur l'espace par le biais de plusieurs de leurs activités. Cependant, il est à noter que cette pression sur l'espace varie selon le type d'activité et selon les villages. De manière générale, tous ces villages s'approprient l'espace forestier pour des activités presque idem et dont les principales sont : la chasse, l'agriculture, la cueillette et les forêts sacrées.

Zone à vocation agricole

La zone dite agricole ici, correspond à des espaces effectivement cultivés et à ceux qui pourraient l'être. Ces derniers espaces sont encore largement forestiers, notamment quand on s'éloigne des villages.

Rapport des recherches participatives à Minvoul

Concernant le gradient d'appropriation du territoire pour l'agriculture, la zone d'intervention des communautés ne s'étend pas trop dans la grande forêt. Cela pour plusieurs raisons. Nous avons en premier les limites naturelles matérialisées par le réseau hydrographique dense. (Commentaire de la carte réalisée en carto !!!). Ensuite, un autre facteur limitatif de l'appropriation des zones éloignées par des populations pour la pratique de l'agriculture est le transport. En effet, suite aux difficultés liées au transport des récoltes, les communautés préfèrent se rabattre sur les parcelles les plus proches du village. En définitive, le gradient d'appropriation du territoire pour l'agriculture, comme le montre la carte à vocation agricole, est établi de telle sorte que les plantations soient toujours à proximité des villages. Les zones de cultures ne sont pas organisées de manière continue entre les villages. Tel est le cas de l'occupation agricole des villages Bitouga et Eto'o d'une part et Doumassi et Elarmintang d'autre part.

Zone de pêche

La pêche se passant dans des rivières situées dans des zones à vocation agricole et de chasse, on peut affirmer qu'il y a une confusion entre les zones de pêche et les autres zones d'activités des communautés. Notons toutefois que les deux principales rivières utilisées ici par les communautés sont l'Ayia et le Ntem.

Zone de chasse

De toutes les activités menées par les communautés villageoises dans la périphérie du PNM, la chasse est de très loin celle qui connaît non seulement la plus grande intensité mais également la plus grande extension spatiale.

Le constat du gradient d'appropriation du territoire pour la chasse est qu'aux abords des villages, il y a moins d'intensité de chasse, tandis que l'essentiel de cette pratique se concentre particulièrement vers la grande forêt. Rien que pour cette activité, les chasseurs acceptent de parcourir de très longues distances allant à plus de 40 km.

La carte montre que les grandes zones de chasses sont fréquentées par les chasseurs qui arrivent d'horizons divers. Aucune autorisation au niveau des communautés n'est exigée pour accéder à la forêt, les chasseurs mènent leurs activités librement surtout lorsqu'il s'agit de la grande chasse.

La grande interrogation est de savoir ce qui est à l'origine de la longue traversée de la forêt par les chasseurs malgré les difficultés d'accessibilité. Les différents entretiens avec quelques chasseurs des villages démontrent que la chasse s'organise comme une sorte de voyage. Les chasseurs y vont pour plusieurs jours. Pour ce faire, il y a un grand réseau de campements sauvages dans la forêt qui servent soit d'habitat pendant le séjour en zone de chasse, soit d'abri de passage ou de transition avant d'atteindre son campement de base. On énumère donc une multitude de campements sauvages érigés pour l'activité de chasse.

La chasse ne connaît ainsi pas de véritables limites. Le chasseur emprunte plusieurs pistes et ne reviennent pas généralement par les mêmes chemins.

La multitude des voies d'accessibilité utilisées par les chasseurs fait que cette activité est à l'origine de la fréquentation par les communautés villageoises des zones du PNM et du permis de la TTIB. Le gradient d'intensité représenté sur la carte montre que les zones les plus opaques correspondent aux zones les plus fréquentées par plusieurs communautés villageoises.

La cueillette et autres activités

Outre les activités agricoles, de pêche et de chasse, les populations locales pratiquent la cueillette et d'autres activités à l'instar de l'extraction artisanale de l'or dans le site de Ndaboro, situé en plein dans le parc national de Minkebe et l'extraction du sable (cas du village Elarmintang).

On retiendra que ces activités n'ont pas d'impact réel sur la vie socio-économique de la communauté villageoise car elles sont pratiquées par une minorité. De plus, la cueillette

Rapport des recherches participatives à Minvoul

est une activité non seulement saisonnière mais surtout secondaire. Les populations disent ne pas pouvoir se déplacer sur de longues distances uniquement pour la pratiquer. C'est sur le chemin du retour de la forêt qu'elles profitent pour mener l'activité. C'est une pratique passagère, très souvent réservée uniquement à la consommation.

2. Les règles locales d'accès à l'usage et au contrôle des ressources forestières

Quel que soit le village et l'origine des populations, tout le monde s'accorde pour reconnaître que les zones d'activités des populations sont situées à l'intérieur ou à proximité des forêts ancestrales des Fang, considérés comme les premiers occupants d'un point de vue général. La forêt était donc parcellisée en fonction des différents lignages qui composent les villages et toute activité était subordonnée aux rites et coutumes que le chef de lignage ou de famille faisait respecter dans sa zone.

Les migrations successives, l'arrêt de la culture du cacao et du café, le développement et la proximité des centres urbains ont considérablement modifié les structures de base des villages. Ainsi, même si les limites des forêts ancestrales sont toujours connues, leur exploitation n'est plus exclusive au clan ou à la famille d'origine, excepté dans les villages où les Fang sont encore présents (Doumassi et Elarmintang) et dans lesquels l'on doit faire recours à leur autorisation pour la pratique de l'agriculture par exemple sur ces espaces. Exception faite de cette situation, pour l'ensemble des populations locales actuelles, la forêt est plus ou moins libre d'accès pour ceux pratiquant la chasse, la cueillette et le ramassage. Ces règles d'accès à l'usage et au contrôle des ressources sont presque identiques d'un village à un autre.

Tableaux 11 : Les règles locales d'accès à l'usage et au contrôle des ressources forestières

VILLAGES	BITOUGA	ETO'O	DOUMASSI	ELARMINTANG
CHASSE	Pas d'autorisation pour accéder aux sites de chasse	Tout le monde du village peut chasser	Aucune autorisation n'est requise	La chasse est libre
PÊCHE	libre	libre	libre	libre
PRINCIPAUX ACTEURS	Hommes et femmes	Hommes et femmes	Hommes et femmes	Hommes et femmes
AGRICULTURE ET CUEILLETTE	De manière générale il suffit d'une autorisation des propriétaires, pour obtenir une parcelle cultivable. Toutefois, cette autorisation ne donne pas le droit de pratiquer le sciage ni toute autre activité. Car la terre est cédée mais pas les essences exploitables.			

De ce tableau, il ressort clairement que la pratique dans l'ensemble des villages des activités de chasse et de pêche se fait presque librement dans la forêt, y compris dans les forêts ancestrales. Seules restent réservées les zones proches du village préalablement défrichées par les familles et transformées en champs ou en jachère. Et en pareille circonstance, les allogènes doivent nécessairement requérir l'avis du propriétaire de l'espace pour y mener des activités agricoles. Il en est de même pour la pratique de la chasse à l'aide des pièges sur ces espaces. Concernant également le ramassage et la collecte des produits forestiers non ligneux, celles-ci sont soumises à l'autorisation des propriétaires des espaces concernées. Bien que de plus en plus on assiste à un renversement de cette tendance.

La grande précision qu'il ya lieu de faire en matière foncière concerne les Baka de ces différents villages. En effet qu'il s'agisse de groupes vivant seules ou en présence des Fang, il convient de noter que ces Peuples Autochtones ne disposent véritablement pas de droits sur les terres qu'ils occupent. Celles-ci ont été mises à leur disposition par les Fang et devront faire l'objet d'une restitution en cas de besoin. Cette situation est justi-

fiée par l'arrivée et la mise en valeur en premier des terres par les Fang notamment avec la pratique de l'agriculture et la sédentarisation des différents groupes. De nos jours la question de la propriété foncière ne se pose véritablement qu'en cas d'enjeu, en l'occurrence lorsqu'il s'agit d'aliéner une parcelle de terre.

VI. INTERACTIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS ET LES AUTRES GESTIONNAIRES DES FORETS

VI.1. Interaction avec le parc national

Parler d'interactions entre les communautés et le parc national revient à aborder les quelques questions ci-après : la confusion entre les limites du parc et les terroirs villageois, la pratique des activités de subsistance par les communautés à l'intérieur et dans la périphérie du parc national, les pressions exercées par les communautés sur les ressources du parc national, les relations avec les gestionnaires du parc national, l'influence du parc sur le mode de vie des communautés.

Si les récentes recherches et la cartographie participatives montrent clairement qu'aucune communauté n'habite le parc national de nos jours, celles-ci par ailleurs établissent de manière unanime que les communautés parce que ayant pour site ancestral Minkebe, continuent d'y mener leurs activités traditionnelles. En effet, abstraction faite de l'élevage qui se fait au village et des activités agricoles pratiquées aux alentours immédiats des villages, la quasi totalité des autres activités à savoir la chasse, la pêche et l'extraction artisanale de l'or continue d'être menée à l'intérieur du massif forestier de Minkebe. Celles-ci sont menées aussi bien à des fins de subsistance qu'à des fins commerciales.

Seulement en raison de ce que le parc national a été créé sur les terres traditionnelles des communautés, celles-ci affirment qu'il sera sinon impossible du moins difficile d'arrêter la fréquentation de cette partie de la forêt malgré les restrictions qui leur sont imposées. Les communautés rappellent d'ailleurs qu'à la création du parc national de Minkebe, elles n'ont pas été consultées aussi bien la prise en compte de leurs terroirs

villageois que pour la définition de leurs modalités de participation à la gestion de cet espace.

Au cours de ces dernières années, les communautés locales et autochtones concernées affirment avoir reçu très peu d'informations sur la gestion du parc national alors que nombre d'entre elles sont restées dépendantes des ressources qu'il renferme. Les rares informations reçues par celles-ci viennent du WWF qui se substitue à l'administration quelques fois. De même, les communautés pensent que le gestionnaire devait multiplier des rencontres avec les populations locales afin de permettre une réelle compréhension du concept de parc national et d'aborder la question de la prise en compte de leurs droits et intérêts.

Dans les villages, il est reproché à l'administration de mettre en avant la répression au détriment de la sensibilisation et de l'implication véritable des communautés. Ces dernières parlent de l'existence des patrouilles chargées de confisquer le gibier.

Les quelques griefs ci-après ont été formulés par les communautés:

« Nous sommes nés dans la forêt et nous y faisons tous la cueillette, la chasse et la pêche. Comment veulent-ils que nous vivons sans ces activités ? »

« Les gardiens du parc nous accuse en disant que nous sommes des braconniers pourtant beaucoup d'autres personnes venant des pays voisins viennent également faire la chasse à Minkebe »

« Si on nous interdit la chasse qu'on nous dise alors ce que nous allons faire avant que nous ne mourrions tous de famine ici au village, mais je dis que c'est grâce à cette chasse que je peux envoyer mes enfants à l'école et c'est grâce à la chasse que notre papa nous a élevé »

De même, les communautés voient en la non-matérialisation des limites du parc national et de sa zone périphérique une raison supplémentaire de lésion. Cette matérialisation à leur avis leur aurait permis d'apprécier à leur juste valeur les portions de leurs territoires

Rapport des recherches participatives à Minvoul

traditionnels se trouvant désormais dans la périphérie à l'intérieur du parc national.

L'on ne saurait achever sans faire mention ici de ce que les interdits observés en matière de chasse sont beaucoup plus préjudiciables aux peuples autochtones qu'aux Fang. En effet, nous sommes tous sans ignorer que les peuples autochtones vivent en grande partie de la chasse et de la cueillette ; ceux-ci sont d'ailleurs qualifiés à l'origine de chasseur-cueilleurs. Ce qui justifie le caractère rudimentaire de l'agriculture qu'ils pratiquent.

Les Baka pratiquent la chasse aussi bien pour des raisons alimentaires que pour des raisons culturelles et cultuelles. Par exemple, le rite LIBANDI est une occasion pendant laquelle ils abattent une fois par an un éléphant pour des raisons avant tout culturelle, cultuelle et d'exaltation. On comprend donc aisément que si rien n'est fait, cet aspect de leur culture aura tendance à disparaître.

De manière résumée, les communautés ont fait mention des principales difficultés suivantes:

- La superposition de certains espaces du parc sur les terroirs ancestraux des communautés;
- L'absence de matérialisation des limites du parc national et de sa zone périphérique;
- L'absence d'information des communautés sur le concept de parc et ses modalités de gestion telles que prévues par la loi;
- L'existence du conflit hommes-éléphants
- L'absence d'application de méthodes et techniques de gestion participative des ressources avec les communautés;
- La pratique de la répression par les gestionnaires du parc au détriment de la sensibilisation;
- L'absence de reconnaissance et de prise en compte des droits des communautés dans la gestion du parc national;
- L'absence de reconnaissance des terroirs villageois;
- L'absence de valorisation des connaissances et des savoirs locaux ;

- L'absence de mesures alternatives, telles que les microprojets de développement, l'emploi, les activités touristiques etc. à l'interdiction de la chasse;
- L'absence en l'état actuel d'un plan de gestion réglementant le fonctionnement et les activités du parc national de Minkébé.

VI.2. Interaction avec les exploitants forestiers

Concernant l'interaction avec les exploitants forestiers, il est important de mentionner que la zone de Minvoul n'en possède presque pas, le seul concessionnaire étant ici TTIB. Et bien que le titre soit assis en grande partie sur le territoire du Haut-Ntem, celui-ci est géré par les autorités administratives d'Oyem.

Néanmoins, l'exercice de cartographie participative a clairement présenté des activités menées par la communauté de Doumassi à l'intérieur de cette concession. Les communautés affirment entendre au loin les ronflements des scies et disent n'entretenir aucune relation directe avec la société en question.

VII. RECOMMANDATIONS

La mise en place au niveau local d'un cadre de dialogue et de concertation entre tous les acteurs impliqués dans la gestion des forêts

Le manque d'un dialogue sérieux et franc constitue une difficulté majeure dans la gestion durable des ressources du parc national et de ses environs. Aussi, nous pensons qu'il est plus que nécessaire d'œuvrer pour la mise en place d'un cadre de dialogue et de concertation au niveau local entre tous les acteurs impliqués dans la gestion des forêts de Minkébé. Celui-ci devra permettre et de façon concertée la conception, la décision, l'orientation, la planification des actions au niveau de base. Il établira un espace de dialogue et servira de pont entre le parc, les autorités administratives, les collectivités locales, les ONG travaillant dans la zone et les membres des communautés concernées. Le mandat des membres, leur critère de sélection et le fonctionnement du groupe devra être défini par l'ensemble des parties prenantes. C'est l'occasion de rappeler ici qu'il ne s'agit

Rapport des recherches participatives à Minvoul

pas d'une pure vue de l'esprit, mais d'une approche testée et ayant portée ses fruits de façon générale en matière de gestion durable des ressources naturelles. C'est certainement dans cette logique que notre législateur à travers l'article 18 de la Loi sur les parcs nationaux prévoit dans le cadre des activités de protection et de valorisation durable des parcs nationaux, la création des comités consultatifs de gestion locaux au sein desquels les responsables du parc coopèrent avec les autorités locales et les communautés.

Notre législateur ayant fait preuve d'une grande clairvoyance en prévoyant une telle opportunité, il incombe désormais à l'administration d'en faire la matérialisation. Cependant, la difficulté majeure résidera dans la fonctionnalité d'un tel comité. C'est pourquoi, nous pensons qu'afin de lui garantir un fonctionnement efficient, sa composition devra être la moins lourde possible. De même, la question du financement de ce comité devra être abordée avec beaucoup de sérieux car de telles dynamiques se trouvent le plus souvent confrontées au problème de financement.

En attendant l'adoption des décrets d'application qui donneront d'avantage de précisions sur ces Comités consultatifs de gestion locale prévus par la loi sur les parcs nationaux, nous pensons qu'il serait opportun pour les gestionnaires des parcs d'anticiper en initiant d'ores et déjà des rencontres multi-acteurs au niveau local ou encore des rencontres d'échanges avec les différents acteurs concernés par le sujet.

La reconnaissance des terroirs villageois, la valorisation des droits coutumiers et la mise en place d'un système de cogestion

Sur la base des présents travaux, non seulement il a été établi que les communautés ont pour site ancestral Minkebe, mais il a été également montré que les communautés continuent d'y mener des activités traditionnelles de subsistance.

La reconnaissance de ces terroirs villageois est une étape assez importante dans la recherche des solutions et passe par la reconnaissance des cartes d'utilisation des ressources forestières qui seront produites par les communautés.

Sur cette base, les communautés et les gestionnaires des parcs pourront définir ensemble des règles d'accès à la ressource par les communautés. L'exemple du parc national de Campo Ma'an au Cameroun illustre parfaitement de ce type d'entente. En effet, bien que les Populations Autochtones Bagyeli vivant à l'intérieur du parc national en aient été déguerpies, celles-ci se sont vues accorder dans le plan d'aménagement le droit d'accéder au parc national pour la pratique de leurs activités traditionnelles de subsistance. A l'issue de cet accord, les autorités de concert avec les communautés ont défini les différentes règles à respecter par chacune des parties pour la bonne poursuite de l'accord.

Nous pensons qu'en raison des distances assez longues qui éloignent les communautés villageoises du parc national, celles-ci ne peuvent véritablement pas exercer une pression assez accrue sur ses ressources. Le braconnage accentué observé à Minkébé est justifié avant tout par la nature transfrontalière de celui-ci.

De ce fait, les communautés et l'administration pourront s'accorder d'une part sur les activités à mener à l'intérieur du par cet dans la zone tampon et d'autre part sur les activités à mener dans la zone périphérique.

Le développement avec les communautés des alternatives à la chasse

Afin de limiter la pression exercée en matière de chasse sur le parc national, nous pensons judicieux de développer de manière participative des alternatives à la chasse. Cette préoccupation a été d'ailleurs largement soulevée par les communautés durant notre passage.

Les domaines prioritaires évoqués sont les suivants:

- le développement de microprojet et des activités génératrices de revenus dans les villages;
- le renforcement des capacités agro-sylvo-pastorales des communautés (agriculture, élevage, Produits Forestiers Non Ligneux et organisation des marchés);
- le développement des activités touristiques et la valorisation des savoirs locaux

Rapport des recherches participatives à Minvoul

Un autre aspect assez important qui a été soulevé est celui de la création de l'emploi par les communautés celles-ci s'insurgent de ce que le corps des écologues ne comporte aucun membre des villages concernés. Les communautés souhaitent également que des activités touristiques, dans lesquelles elles détiendront des responsabilités importantes soient développées.

La matérialisation des limites du parc ; la Délimitation et matérialisation de la zone tampon et de la zone périphérique du parc national avec utilisation de la technique de cartographie participative

Afin de le rendre visible non seulement pour les communautés riveraines mais également pour tous les autres usagers, nous pensons qu'un travail prioritaire de matérialisation des limites du parc devra être effectué sur le terrain. Ce travail devra également être fait pour ce qui est de la zone tampon et de la zone périphérique du parc national. Et pour plus d'efficacité, nous pensons que les communautés locales et autochtones devront y être associées (Articles 13, 14 et 15 de la Loi sur les Parcs Nationaux).

Au regard des contraintes légales qui existent en la matière, parler du déplacement des limites du parc national serait délicat. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait judicieux d'associer les communautés à travers la technique de la cartographie participative dans la délimitation de la zone périphérique du parc national.

Cette matérialisation est d'autant plus importante qu'elle permettra aux communautés de connaître les limites à ne pas excéder dans le cadre de la pratique de leurs activités. De même, les communautés comme le prévoit la loi pourront s'accorder avec le gestionnaire du parc sur les activités à mener dans ces différents zones.

Le renforcement des capacités des populations riveraines en matière de gestion des ressources naturelles

Le renforcement des capacités des populations riveraines en matière de gestion des ressources naturelles est une activité non négligeable dont ne peuvent se passer les ges-

tionnaires du parc. Suite au manque d'information et de formation, les communautés se trouvent comme embarquées dans une logique qui n'est pas la leur et pour laquelle à coup sûr elles ne fourniront aucun effort.

S'il est vrai que certains membres des communautés ont entendu parler du parc national, très peu en connaissent réellement les enjeux. De même, les communautés pour la majorité ignorent les opportunités susceptibles de s'offrir à elles à travers un tel projet. Un célèbre Juriste ne disait-il pas que « nul n'est bon juge que de ce qu'il connaît ». C'est pourquoi il paraît presque impérieux d'informer les communautés à travers des campagnes de sensibilisation. Pour abonder dans le même sens, la production d'un guide en français facile reprenant les droits et les devoirs des communautés en matière de création et de gestion des parcs serait la bienvenue.



VIII. CONCLUSION

Les présentes recherches participatives nous ont permis de documenter les pratiques de quelques communautés vivant dans la périphérie de Minkébé Ouest en matière de gestion des ressources naturelles. Elles nous ont également permis de faire une évaluation assez objective des interactions qui existent entre les communautés et les autres usagers des forêts, avec un accent sur le parc national.

L'existence des interactions entre le parc et les communautés, le lien ancestral qui lie celles-ci au massif forestier de Minkébé, le contenu de nos textes de loi, de même que les pratiques actuelles observées sous d'autres cieux nous ont conduit à plaider en faveur de l'adoption d'une nouvelle approche, basée sur la gestion concertée des ressources naturelles et susceptible d'aboutir à ce que nous appellerons ici la conservation communautaire des ressources naturelles. Il s'agit d'un système où les communautés sont impliquées dans toutes les phases du processus de conservation. En effet, il est désormais établi que la gestion des ressources naturelles ne se conçoit pas sans participation populaire, et qu'il n'y a pas de participation populaire sans dialogue, sans partage des informations et des expériences, sans échanges des savoirs et des techniques. Cette vision est d'ailleurs entérinée par la Loi N°003/2007 sur les parcs nationaux à travers ses Articles 2, 3, 4, 7, 14, 15, 18, 19, 21, et 45.



